

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

### REUNION du 29 AVRIL 2014

Convocation du 22 avril 2014

Séance : Ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

**Présents :** MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, QUENTIN Simon, MAUDUIT Karine, FERRARY Claire, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain, LEVALLOIS Nathalie et JEAN Alain.

**Secrétaire de séance :** Mme RIOULT Céline



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2014.

#### **I. Vote des taux des 4 taxes directes locales 2014 :**

Mme le Maire présente les taux des 4 taxes directes locales susceptibles d'être appliqués en 2014 :

	Taux 2014
TH	14,44%
TFB	12,44%
TFNB	18,47%
CFE	15,71%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer les taux des quatre taxes directes locales 2014 tels que ci-dessus.

#### **II. Budgets Primitifs 2014 :**

##### **A. Budget communal**

##### **1. Affectation du résultat 2013**

Mme le Maire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2013 du budget communal, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	217 451,15 €
Section d'investissement : besoin de financement	86 954,48 €
Résultat net 2013	130 496,67 €

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

.c/202D – crédit reporté P.L.U. ....	16 144,91 €
.c/2123D – crédit reporté matériel informatique .....	2 822,80 €
.c/002R – excédent de fonctionnement reporté .....	111 528,96 €
.c/1068R – excédent de fonctionnement capitalisé .....	105 922,19 €

Après délibération le Conseil Municipal, vote l'affectation du résultat comme susmentionné.

##### **2. Vote du Budget Primitif 2014 :**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 669 602,96 € pour la section Fonctionnement et à 263 033,65 € pour la section Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Montants (€)	Chapitres	Libellé	Montants (€)
011	Charges caractère Général	161 295,22	013	Recettes en atténuation	23 000,00
012	Charges de personnel	178 420,00	70	Produits Services	42 200,00
65	Autres charges Gestion courante	44 770,00	73	Impôts et Taxes	299 495,00
66	Charges financières	7 756,30	74	Dotations subv. participat°	165 379,00
67	Charges exceptionnelles	58 901,98	75	Produits gestion courante	28 000,00
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	0,00
14	Atténuation de produit	72 578,00	002	Excédent fonctionnement Reporté	111 528,96
023	Virement à la section Invest.	145 881,46			
002	Déficit reporté				
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>669 602,96</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>669 602,96</b>

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Montants (€)	Chapitres	Libellé	Montants (€)
001	Besoin de financement	86 954,48	001	Excédent reporté	
1641	Capital emprunt	27 250,00	1068	Affectation résultat 2012	105 922,19
202	PLU	24 660,00	10222	FCTVA (travaux 13)	6 230,00
2041581	Participation Assainissement	101 715,17	10226	Taxe Aménagement	5 000,00
2183	Achat ordinateur + logiciels	3 630,00	021	Autofinancement	145 881,46
21318	Moteur horloge + anse cloche Eglise	1 824,00			
21318	Travaux sanitaires	17 000,00			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>263 033,65</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>263 033,65</b>

### **B. Budget CCAS**

La Commission Administrative du C.C.A.S vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 146,00 € pour la section Fonctionnement.

### **C. Budget « COMMERCES CENTRE BOURG »**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 72 757,27 € pour la section Fonctionnement et à 543 942,27 € pour la section Investissement.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Cptes	Libellé	Montant	Cptes	Libellé	Montant
011	Charges caractère général	19 194,00	70	Produits de services	
012	Charges de personnel		73	Impôts et Taxes	
65	Autre charge gest <sup>e</sup> courante		7478	Subv ou participation de la commune	
66	Charges financières		74	Dotations, subventions & participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	8 100,00
023	Virement à la section Invest	53 563,27	76	Produits financiers	
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	61 901,98
			002	Excédent antérieur reporté	2 755,29
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>72 757,27</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>72 757,27</b>
INVESTISSEMENT					
001	Besoin de financement	42 245,37	001	Excédent reporté	
1641	Capital emprunt		1068	Affectation résultat	
2031	Frais d'études	10 800,00	1341	DETR	4 379,00
21318	Achat ancienne boulangerie	70 000,00	1641	Emprunt	486 000,00
2313	Construction Ens Cial + logements	413 896,90	021	Autofinancement	53 563,27
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>543 942,27</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>543 942,27</b>

### **III. Pouvoirs au Maire pour régulariser le transfert à la Commune du sol des voiries du secteur de la plage :**

Mme le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 5 mars 2012 prononçant le transfert d'office de l'ensemble des voies privées du secteur de la Plage dans le domaine public communal ;

Entendu la nécessité de légaliser auprès du service des hypothèques ce transfert de propriété à la Commune ;

Entendu la délibération du Conseil Municipal, en date du 3 mars 2014, décidant que toutes procédures de cessions de terrains, sur le secteur de la plage, soient l'occasion de régulariser systématiquement cette attribution et autorisant les notaires chargés des transactions d'établir les actes authentiques correspondants ;

Considérant le renouvellement des conseils municipaux en date du 23 mars 2014 et la mise en place de Mme Marie-Josèphe HAIZE, en tant que Maire de la Commune, en date du 29 mars 2014,

Le Conseil Municipal, après délibération donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour régulariser tous actes ou intervenir dans tout acte de vente pour constater le transfert à la Commune du sol de voie conformément à l'arrêté préfectoral du 5 mars 2012.

### **IV. Pouvoirs au Maire pour établissement du Bail commercial de la Boulangerie Centre Bourg :**

La Commune de Denneville dispose d'un local commercial situé 1, Place Saint-Marcouf dont elle est propriétaire.

Le Conseil Municipal définit les caractéristiques du bail commercial comme suit :

> Destination :

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

Les locaux à usage commercial sont exclusivement destinés à l'activité de :  
Boulangerie pâtisseries salés ventes de confiserie chocolats biscuits et autres produits alimentaires  
boissons non alcoolisées.

> Loyer :

Le bail est consenti moyennant un loyer minoré les deux premières années fixé à 600,00 € HT mensuel.

Le loyer standard au-delà des deux premières années est fixé à 700,00 € HT mensuel.

Le présent loyer est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur.

> Date d'effet : 14 avril 2014

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de confier la rédaction du bail au notaire de la commune ; donne pouvoir à Mme le Maire pour signer le bail commercial.

### V. Délégations au Maire :

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° De fixer, dans les limites d'un montant de 1 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### VI. Périscolaire : organisation des N.A.P. le mercredi

Mme le Maire rappelle le planning proposé par la 3CI dans le cadre de la réforme scolaire pour la rentrée 2014-2015 comme suit :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h classe	classe	classe	classe	classe
12 h 12 h				
13 h 30 13 h 30 classe	13 h 30 classe		13 h 30 classe	13 h 30 classe
16 h 16 h APC 16 h 30 ou TAP	15 h 30 15 h 30 T.A.P.		16 h APC 16 h 30 ou TAP	15 h 30 15 h 30 T.A.P.
16 h 30 Périscolaire	16 h 30 Périscolaire		16 h 30 Périscolaire	16 h 30 Périscolaire

Concernant le mercredi, Mme le Maire précise qu'il n'y aura pas de cantine le midi. Le car de ramassage prendra également les élèves inscrits au centre de loisirs de Portbail. La 3CI n'assurera pas le temps périscolaire de 12h à 12h30. Une étude doit être menée sur l'organisation et l'encadrement des maternelles pendant cette demi-heure.

La commune bénéficiera du versement d'un fonds d'amorçage permettant d'investir dans du matériel éducatif dédié à ces temps de Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)

### VII. Feu d'artifice : choix du prestataire

Mme le Maire présente un devis de la Société France ARTIFICES (Le Beny Bocage) pour un feu d'artifice pyromusical d'un montant de 3 100,00 € TTC. Mme le Maire rappelle que cette société assure cette prestation sur la commune depuis 2009. Considérant les avis favorables recueillis les années précédentes, le Conseil Municipal accepte cette proposition. Rendez-vous le 3 août 2014.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

### VIII. Questions diverses :

**Autorisation d'ester en justice :** Considérant que par requête en date du 12 décembre 2013, enregistrée sous le n° 373927, M. et Mme YVER Jean ont déposé devant le Conseil d'État une demande d'annulation de l'arrêt n° 12NT01323 du 11 octobre 2013, par lequel la cour administrative d'appel de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation du jugement n° 11-1234 du 20 mars 2012 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêt du 6 janvier 2011 par lequel le Maire de la commune de Denneville a accordé à Madame SORNAT un permis de construire une maison d'habitation sur un terrain situé 2, rue Charles Lefebvre à Denneville ; considérant qu'il importe d'autoriser Mme le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mme le Maire à ester en défense dans la requête n° 373927 introduite devant le Conseil d'État.

D'autre part Mme le Maire évoque la requête de Mme SORNAT de choisir un avocat commun en vue de partager les frais. Après concertation, les Conseillers émettent un avis défavorable à cette demande, étant préférable que chacune des parties ait son propre avocat.

**C.C.C.I. :** Messieurs LANGLOIS et LECOURT transmettent les résultats des élections communautaires qui se sont déroulées le 24 avril comme suit :

- Président : M. Jean-Paul GOSSELIN
  - 1<sup>er</sup> vice-président : M. Claude DUPONT (secteur intervention : dév. économique/rapprochement communautés de communes)
  - 2<sup>e</sup> vice-président : M. Alain DESPLANQUES (secteur intervention : Tourisme/Commerces Artisanat/Agriculture)
  - 3<sup>e</sup> vice-président : Mme Hélène LESEIGNEUR (secteur intervention : Jeunesse)
  - 4<sup>e</sup> vice-président : M. Daniel MELLETT (secteur intervention : Ordures Ménagères/Environnement)
- 
- Membres du Bureau : M. Pierre GEHANNE M. Dieudonné RENAUX
  - M. Guy CHOLOT M. Gilbert GIOT
  - M. Roger LOZOUET

Mme le Maire appelle les conseillers à se positionner au niveau des commissions communautaires ouvertes à l'ensemble des élus.

**P.L.U. :** Mme le Maire propose une réunion le 12 mai en vue d'exposer aux conseillers nouvellement élus le PADD + zonage. Contact sera pris ensuite avec le cabinet PLANIS pour finaliser cette étude.

**Convention Banque Alimentaire :** Mme le Maire présente un projet de convention ayant pour objet de permettre le remboursement, par les communes du canton adhérant à la banque alimentaire, les sommes dépensées par la Commune de La Haye du Puits au titre des locations de camion à Intermarché pour le transport des colis de denrées alimentaires. Cette participation sera calculée au prorata du nombre de colis distribués annuellement sur la commune. Après concertation, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention.

**Elections Européennes (scrutin du 25 mai 2014) :** Permanences (sous réserve de changement)

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 8h00 – 10h30 : Marie-Jo HAIZE | 10h30 – 13h00 : Alain LANGLOIS |
| Frédéric GILLES               | Claire FERRARY                 |
| Stéphane LECOURT              | Valérie LEGALLAIS              |
| 13h00 – 15h30 : Céline RIOULT | 15h30 – 18h00 : Nicole SAVARY  |
| Simon QUENTIN                 | Nathalie LEVALLOIS             |
| Mickaël HEURTEVENT            | Karine MAUDUIT                 |

### **Divers :**

- Mme le Maire rappelle les cérémonies à venir des samedi 3 mai Saint-Marcouf à 10h30 et jeudi 8 mai à 10h30 au monument aux morts.
- Un rendez-vous est fixé le mardi 6 mai avec Mme BROCHARD, Maire de Saint-Rémy des Landes, pour étudier la possibilité de répartir les frais d'entretien du stade municipal.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

- La commission voirie demande à ce qu'un courrier soit envoyé dans un premier temps aux riverains de l'impasse donnant rue de la Mare rappelant les règles de stationnement.
- Claire FERRARY propose l'intervention d'un instructeur, par l'intermédiaire de son cadre professionnel, pour la mise en place d'une formation quant à la manipulation des défibrillateurs et propositions financières pour achat.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 23H30*